NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

55 N° 10 1928

Les noirs, fils de Cham le maudit

Pierre CHARLES (s.j.)

p. 721 - 739

https://www.nrt.be/fr/articles/les-noirs-fils-de-cham-le-maudit-2280

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Les noirs, fils de Cham le maudit

On a répété pendant des siècles que les poules d'eau naissaient spontanément du bois pourri ou mieux encore des feuilles de saule tombant dans les étangs (1). Des auteurs très savants ont reproduit graphiquement, pour le plaisir des yeux, ces étonnantes transformations. L'origine végétale de ces poules d'eau a conduit les moralistes à déclarer qu'on pouvait les manger aux jours d'abstinence. Et cependant, depuis Albert le Grand, il était prouvé par des observations précises que les poules d'eau naissaient comme tous les autres oiseaux et que la légende de leur génération spontanée n'était qu'une folle imagination (2).

Les légendes populaires ont la vie dure. Quand elles ne concernent que des plantes ou des bêtes on peut en sourire; quand elles tendent à créer des préjugés défavorables aux races humaines, leurs dégâts peuvent être tels qu'une obligation morale s'impose à tous de les détruire.

L'opinion qui fait des noirs les descendants d'un père maudit, ayant hérité de sa malédiction et devant être relevés d'un « antique anathème », est une de ces opinions à la fois socialement pernicieuses et scientifiquement erronées.

Qu'elle soit répandue partout, il n'est pas difficile de le montrer. « Voici de misérables peuplades de nègres, de malheureux fils de Cham », écrit M. Jacques Crokaert, qui accompagna le roi des Belges dans son dernier voyage au Congo (3). « La race sur laquelle pèse la malédiction biblique », c'est la race noire d'après le *Nord Magazine*, rendant compte du roman, ridicule d'ailleurs, de Paul

(1) Cf. Le Brun, *Histoire critique des Pratiques superstitieuses*, t. I, p. 86. Il s'agit des macreuses, vulgairement appelées « bernaches ». — (2) *Historia animalium*, l. 12. Ego et multi mecum de sociis vidimus ea et coire et ovare et pullos nutrire. — (3) *Libre Belgique* (Bruxelles) 17 oct. 1928.

Morand : *La magie noire* (1). Il paraît que les héros de ce livre « par une altercation mystérieuse (sic) retournent à leur forêt natale ou vont à des morts tragiques d'êtres maudits » (2). Les amis les plus authentiques des peuples noirs emboîtent le pas au préjugé. Nous ne citerons que quelques exemples, pris littéralement parmi des milliers. Voici M. Louis Delmer, de Bruxelles, nommé secrétaire du Comité antiesclavagiste par le Cardinal Lavigerie, le lendemain de son grand discours à Sainte-Gudule. En avril 1891 il parle aux Journées antiesclavagistes libres de Bruxelles, et la race maudite de Cham, et « l'antique anathème prononcé sur la tête des descendants de Chanaan » jouent un rôle considérable dans l'éloquence d'ailleurs admirablement sincère de ce bon ouvrier de la charité (3). Dix ans plus tôt, le Cardinal Lavigerie lui-même, écrivant aux Directeurs de l'œuvre de la Propagation de la Foi, montrait le continent africain attaqué de trois côtés par l'apostolat catholique et cet investissement missionnaire lui semblait « préparé par la miséricorde divine pour mettre un terme à la malédiction de la pauvre race de Cham » (4). A côté du Cardinal Lavigerie, aucun missionnaire au XIXe siècle n'a plus aimé les noirs que Mgr Comboni, le fondateur des Fils du Sacré Cœur de Vérone, lui dont la devise était « o Nigrizia o morte ! ». Il travaillait dans la haute vallée du Nil. A propos d'une petite Éthiopienne, Blanche Lermina, morte comme une sainte, il écrit que « cette vierge si généreuse et si pure paraît avoir échappé à la malédiction portée contre les fils de Cham » (5).

Les académiciens d'aujourd'hui font écho à ces pontifes

(1) *Nord Magazine*, août 1928. Sous la signature R. L. A. — (2) *Ibid.* — (3) *Les Conférences antiesclavagistes libres, avril 1891*, Bruxelles 1892, (Publications de la Société antiesclavagiste), p. 46 et suiv. — (4) *Annales de la Propagation de la Foi*, t. 53, 1881, p. 97. — (5) *Annales de la Propagation de la Foi*, 1882, t. 54, p. 255.

disparus. L'historien si érudit de Mgr Augouard place la fameuse malédiction de Cham en conclusion du volume qu'il consacre à l'œuvre du grand Africain (1).

La Société de Saint-Pierre Claver, dont le but est de venir en aide par tous les moyens aux missions africaines, organise chaque année, avant la fête du patronage de saint Joseph, une neuvaine qu'elle appelle une croisade de prières. On y récite une formule, composée par le P. Meynharth, ancien missionnaire au Zambèze et dans laquelle se trouve cette phrase : « Nous pleurons tous les péchés par lesquels votre divine Majesté a été offensée par ces peuples et leurs ancêtres, à partir de ceux du malheureux Cham jusqu'à ceux de nos jours » (2). Enfin il n'est pas jusqu'au Concile du Vatican lui-même qui ne se soit occupé de la terrible malédiction. Hâtons-nous de dire qu'il ne s'agit pas d'un texte officiel mais seulement d'une requête présentée au Saint-Siège par un groupe d'évêques, désireux de venir au secours des Africains et qui supplient le pape de hâter l'heure où, grâce au zèle du missionnaire, l'anathème sera levé de dessus la tête des descendants de Cham (3).

On peut dire, sans exagération, que cette expression est devenue une sorte de lieu commun dans la littérature.

Quand on examine de plus près la nature de cette prétendue malédiction on rencontre, il est vrai, pas mal de divergences. Pour les uns, c'est la couleur noire de la race qui est à tout le moins le signe sensible de l'anathème. Des légendes rabbi-

(1) Georges Goyau. *Monseigneur Augouard*, p. 211-212. — (2) *Amende honorable au S. C. de Jésus pour les nègres de l'Afrique.* (*Imprimerie de la Société de Saint Pierre Claver*, Salzburg, Autriche). Il y a même dans la *Raccolta* (p. 593) une prière indulgenciée « ut Deus omnipotens tandem aliquando auferat maledictionem Chami a cordibus eorum... » (Beringer. *Les Indulgences*, t. I, 2e partie, 1re section, n° 214). — (3) *Acta Concil. recentiorum* (*Collectio Lacensis*), t. VII, p. 906, « maledictum omnium antiquissimum ». La pétition est signée par 68 évêques, dont le Délégué apostolique d'Egypte.

niques assuraient qu'après son péché d'irrévérence Cham était devenu tout noir. Ses descendants avaient hérité de cette marque d'infamie (1). Pour d'autres, c'est la servitude, l'esclavage séculaire qui serait le résultat de la faute et l'anathème de la race. « Servus servorum » dit le texte biblique. Nulle part, assure-t-on, plus qu'en Afrique l'esclavage ne s'est étendu (2).

Pour établir une certaine communauté de nature entre la faute de Cham et la peine portée par ses descendants quelques auteurs ont affirmé que l'absence de vêtements, généralisée chez les « sauvages », était la marque de la malédiction de Noé. Ce qui n'avait été qu'un accident passager chez le vieux patriarche, après la première vendange, serait devenu, en manière de châtiment, une institution permanente dans la postérité de Cham (3).

Enfin, sans vouloir préciser, beaucoup d'écrivains du XIXe siècle ont cru reconnaître l'effet de la malédiction dans l'abrutissement et la dégradation générale des races du centre africain.

Cet anathème, imprécis dans sa nature, n'est pas plus fixé dans sa géographie. Nous le voyons se promener un peu partout sur la planète. Le P. Clavigero le retrouve chez les sauvages du Mexique (4); le P. Gumilla dans les tribus de l'Orénoque (5); il court jusqu'en Mélanésie, même en Polynésie, à Ceylan, dans l'Hindoustan, partout où la peau de l'homme s'est foncée au soleil, partout où son niveau de civilisation se révèle inférieur.

Mais ce qui est tout à fait remarquable, c'est que jamais

(1) *Dict. de Bayle. Art. Cham*, où se trouvent compilées un certain nombre de ces légendes. Le comte de Gabalis (*Entretiens sur les sciences secrètes*) attribue le « teint horrible » des noirs à la faute de leur père. — (2) Cf. infra. — (3) CLAVIGERO. *Storia antica del Messico*, t. IV, dissert. 1. — (4) *Ibid.* — (5) *Histoire naturelle, civile et géographique de l'Orénoque*, t. I, p. 78. HENRION, dans son *Histoire des Missions catholiques*, t. I, p. 298 a reproduit ces dires.

aucun théologien sérieux n'a traité cette question du point de vue doctrinal. La conclusion qui charge les nègres d'un anathème particulier et qui leur impose d'être les fils de Cham le maudit ne peut se réclamer d'aucun appui théologique, d'aucune tradition d'école. Elle est entièrement excentrique.

Il faut ajouter qu'elle est parfaitement insoutenable. Si le contrôle théologique lui avait été appliqué, elle aurait depuis longtemps disparu. Elle n'a vécu que par une sorte de fraude, et parce que jamais on n'a pris la peine de la critiquer.

Et d'abord, elle n'a aucun fondement dans l'Écriture. Au Livre de la Genèse (1) on parle sans doute du péché de Cham, et on raconte comment Noé, revenu de son ivresse, lance une malédiction; mais cette malédiction ce n'est pas sur Cham qu'elle tombe, c'est sur un seul des fils de Cham : sur Chanaan, à l'exception de tous les autres (2).

Les anciens le savaient parfaitement. Ils expliquent même le pourquoi de cette apparente anomalie. Cham ne pouvait être maudit, disent-ils, puisqu'il venait de recevoir au sortir de l'arche, la bénédiction divine (3). Et si Chanaan est puni, c'est qu'il avait lui-même pris l'initiative de l'irrévérence coupable, ou bien c'est qu'il était par ailleurs déjà un mauvais drôle, ou bien c'est qu'en frappant le fils on voulait affliger le père, ou bien c'est que, par un subtil parallélisme, Cham, lui-même fils coupable, devait être puni dans son fils (4). Quelles que soient les discussions autour de ces petits problèmes

(1) *Genèse*, 9, 25. — (2) Nous n'examinons pas ici le problème de critique textuelle ni la possibilité d'une leçon originale qui aurait eu Cham au lieu de Chanaan. Il nous suffit de constater que, dans la tradition ecclésiastique, on a toujours lu Chanaan, avec la Vulgate, les Massorètes et la presque totalité des manuscrits grecs. — (3) C'est encore ce que répète l'honnête DOM CALMET dans son *Commentaire sur la Genèse* (p. 233-235, 2e édition) et de nos jours la *Polyglotte* de VIGOUROUX. — (4) Ainsi pensent entre autres Delitzsch, Strack et quelques commentateurs catholiques ou autres.

accessoires, on peut dire que toute la tradition catholique depuis saint Ambroise jusqu'à l'*Historia Scholastica* et jusqu'à dom Calmet est unanime à exempter la personne de Cham de toute malédiction et à restreindre celle-ci à un seul de ses fils, le plus jeune, Chanaan (1).

Nos vieux auteurs catholiques sont si peu disposés à charger Cham, que presque tous nous avertissent de ne pas prendre pour une malédiction proprement dite ce qui, dans l'esprit du patriarche Noé, était une simple prévision prophétique. Chanaan devait plus tard être ravagé et presque anéanti par Israël. C'est la campagne de Josué dans la Terre promise qui est annoncée par la « malédiction » noachique. Rien de plus (2).

Sur ces positions très sages et très modérées, nous rencontrons l'unanimité de nos exégètes catholiques jusqu'au XIXe siècle. On ne voit pas comment on pourrait en déduire que les noirs d'Afrique ont une part quelconque à un « anathème héréditaire ». Celui-ci ne peut viser que la branche palestinienne des descendants de Cham, il n'a rien à voir avec les africains.

Les noirs sont d'ailleurs fort estimés dans la tradition de la piété catholique. L'eunuque de la reine Candace, baptisé par Philippe, est représenté dans l'iconographie chrétienne comme un fort beau noir. Saint Moïse l'Ethiopien, ermite;

(1) La *Glossa ordinaria* de WALAFRID STRABON, dont on suit l'immense popularité à travers tout le moyen âge, parle de même. Le *Grand Dictionnaire de la Bible* de LAMI (Lyon, 1768) n'hésite pas davantage. — (2) « La plupart des commentateurs soutiennent, après les Pères (Théodoret, Augustin), que ce ne fut pas par un esprit de colère ou de vengeance que Noé donna sa malédiction à Canaan; ils croient que « ce fut une simple prédiction de ce qui devait arriver à la postérité de ce malheureux, et l'événement a fait voir... que la prophétie s'est réalisée » (Calmet, *Op. cit.*, p. 235). « Noé ne voulut pas faire des imprécations contre Cham... de peur que les autres enfants de Cham... ne portassent la peine d'un mal auquel ils n'avaient aucune part » (*Id., ibid.*).

saint Maurice de la légion thébaine; sainte Marie l'Égyptienne sont, eux aussi, dans l'imagination des foules des noirs bien authentiques (1). On dérive même Mauritius de Maurus (le noir) et on en fait des jeux de mots pieux dans nombre d'hymnes.

Le type des mages, emprunté à la Perse pendant les premiers siècles de l'iconographie chrétienne, se modifie après les Carolingiens. Au lieu de personnages coiffés du bonnet phrygien et en nombre indéterminé, nous voyons apparaître les trois rois et parmi eux le nègre, qui devient rapidement le plus populaire des trois (2). On songe tellement peu à la malédiction de Cham que le nombre même des Mages semble à plusieurs un rappel immédiat des trois fils de Noé (3). La gentilité représentée tout entière par les descendants des trois races postdiluviennes est convoquée à Bethléem par la même étoile, vient offrir à l'enfant-Dieu les mêmes présents, croit de la même foi et reçoit la même récompense. Le descendant de Cham est placé sur le même rang que ses cousins.

Jusqu'à la fin du XVe siècle l'Europe chrétienne n'avait connu que fort imparfaitement les peuples noirs. Le Nord de l'Afrique, occupé par l'Islam, faisait barrière. Avec les découvertes portugaises et le périple de Vasco de Gama, les relations faciles et nombreuses se nouent entre Lisbonne et les établissements côtiers de l'Afrique. La Guinée, le Congo, le Mozambique avec le Monomotapa, les noirs arabisés de Mélinde et de Mombassa figurent désormais dans la littérature, dans les rapports administratifs des gouverneurs,

(1) Cf. CAHIER. *Caractéristiques des Saints*, I, au mot « Nègres ». — (2) On lui donne même un nom : Melchior. Cf. NESTLE. *Besondere Beilage des Würtemb. Staatsanzeigers*, 1879, n. 1. — (3) Mystice autem tres magi tres partes mundi significant, Asiam, Africam, Europam, sive humanum genus quod a tribus filiis Noë seminarium sumpsit. (BEDA. *Comment. in Matth.*, in loco.) La Glose ordinaire donne la même interprétation. Rupert de Deutz également.

dans les récits des commerçants, dans les préoccupations des missionnaires. Jamais aucun d'eux ne fait allusion à la prétendue malédiction de Cham. Les noirs sont partout traités avec beaucoup d'égards. Dans les Lusiades de Camoëns, l'Afrique est sans doute « une terre indigente et sans culture » (chant 10), mais si « la cabane du nègre ne se ferme jamais » c'est qu'elle est « protégée par l'équité des chefs indigènes et la foi du voisin » (ibid). Le sultan de Mélinde, un noir bien authentique, se jette dans les bras de Vasco de Gama, pendant que toute l'artillerie de la flotte portugaise salue le souverain indigène et que les compliments les plus flatteurs lui sont adressés (ib. chant 2). Plus tard, le gouverneur de Mozambique, à son entrée en charge, ira fidèlement se prosterner, lui l'Européen vainqueur, devant le roi nègre du Monomotapa et lui présenter le tribut. La couleur noire des africains n'est, pour Camoëns, qu'un effet du soleil.

On sait dans quels termes d'amitié déférente la cour du Portugal correspondait avec les rois du Congo et quelles lettres ceux-ci expédiaient à Lisbonne (1). Même au Japon les missionnaires demandaient qu'on leur envoyât quelques noirs pour rehausser, par l'attrait de curiosité, le prestige des prêtres chrétiens. Et lorsque l'ambassade portugaise fut mise à mort en 1630 par ordre de Iémitsu, toute une série de Cafres partagèrent la gloire de ce martyre.

Shakespeare dans son Othello nous présente un vrai nègre, noir « comme de la suie », et le doge de Venise ne songe pas à crier au scandale parce que ce « moricaud » a épousé l'exquise Desdémone.

(1) Il n'est plus permis aujourd'hui de croire, comme jadis le pensait le P. Baesten, que toute cette correspondance des rois congolais était fabriquée par des secrétaires blancs. La preuve est faite, archives originales à l'appui, que Alfonso et les Alvaro étaient personnellement les auteurs de leurs missives. (Cf. WEBER. *Die portugiesische Reichsmission im Koenigreich Kongo, 1924*).

Lorsqu'en 1732, le P. Labat, dominicain, publie à Paris son grand ouvrage, inspiré de Cavazzi : *Relation historique de l'Éthiopie occidentale avec la description des Royaumes du Congo, de l'Angola et Matemba*, il entend bien fournir au lecteur une sorte d'encyclopédie de l'Afrique des noirs. Inutile de dire qu'il ne fait pas la moindre allusion à leur origine chamite, et encore moins à la fameuse malédiction. Et pourtant il en avait l'occasion. En effet il trouve que les nègres sont très fiers de leur origine. « Si on veut les écouter, ils ne se lassent pas de parler de leurs folles généalogies et de la puissance de leurs monarques. Quelque chose qu'on leur dise des plus grands princes des autres parties du monde.... tout cela ne fait aucune impression sur leurs esprits. Ils en reviennent toujours à dire que ces princes ne sont pas rois du Congo; qu'il n'y a qu'un Congo au monde; que c'est dans ce seul endroit où se trouvent la noblesse, les richesses, les plaisirs » (p. 215). D'après ces mêmes noirs : « Dieu s'est servi de ses anges, et de ses autres ministres, pour créer tout l'univers, mais leur pays à eux est l'ouvrage de ses mains ». Et le P. Labat conclut. « Il est étonnant qu'ils n'aient pas encore fait créer Adam dans leur pays et qu'ils ne l'aient pas fait de leur couleur. Cela manque à leur folle imagination ».

Le propos est un peu dur, et l'ethnologie actuelle aurait bien quelque chose à corriger dans cette diatribe, mais il semble bien clair que pas plus pour Cavazzi que pour le P. Labat, l'idée d'une malédiction divine pesant sur les noirs ne se présente à l'esprit.

Au moment où on les déclare si follement orgueilleux, les noirs de la côte occidentale sont déjà en proie à toutes les horreurs de la traite. Cet épouvantable trafic posait devant la conscience chrétienne un gros problème. Supprimer la traite, c'était condamner les colonies espagnoles du Nouveau Monde à périr faute de main-d'œuvre; la tolérer c'était ruiner

l'Afrique et, semblait-il, se rendre complice d'un crime permanent. La question économique et la question morale étaient intimement liées, et, comme il arrive presque toujours, liées dans l'antagonisme. Les partisans de la traite ne manquaient pas : c'étaient d'abord tous les courtiers qu'elle enrichissait et les colons auxquels elle fournissait, par delà l'Atlantique, la main d'œuvre des plantations et des exploitations minières. On voit fort bien, par la manière dont le problème est présenté chez les théologiens catholiques, que ceux-ci l'ont examiné à fond, discutant toutes les raisons alléguées et ne laissant dans l'ombre aucune objection. Le procédé dialectique alors encore en usage y prêtait d'ailleurs.

Si on avait cru, dans le monde catholique à cette époque, que la malédiction de Cham ou de Chanaan s'appliquait aux noirs, les partisans de la traite auraient pu invoquer un argument foudroyant. Le texte biblique disait que la descendance du fils maudit serait asservie, « servus servorum ». En pratiquant la traite on entrait donc dans les vues providentielles; on « accomplissait les Écritures », comme les Têtes Rondes de Cromwell le firent en exterminant les « Amalécites ». Les textes étaient un argument favori.

Pour justifier le système des « encomiendas » et l'asservissement des Indiens, Sépulvéda, discutant à Salamanque contre Las Casas, invoquait tout de suite le texte d'Aristote sur les hommes « esclaves par nature » (1). Combien plus commode à l'usage des « pomberos » trafiquants d'esclaves noirs le texte de la Genèse et le « servus servorum » !

Or, ce fameux texte n'est jamais invoqué par nos auteurs; il n'est pas réfuté ; il est simplement en dehors du débat. Ni les partisans ni les adversaires de la traite, parmi les catholiques, n'y font allusion. Molina, Sanchez, Rebello, Castropalao, Mercado, Ledesma, Soto, etc... etc... examinent en détail les

(1) Cf. J. G. Sepulvéda, *Opera*, Cologne, 1602, p. 72.

« titres » qui peuvent légitimer soit la mise en esclavage, soit l'achat d'un esclave. Ils les discutent un à un, parfois avec une étonnante subtilité (1). Le titre « biblique » n'est jamais mentionné.

Bien plus; on peut dire que la manière même dont ils raisonnent exclut d'avance un pareil titre. En effet, si la race noire était en bloc frappée d'un anathème de servitude, tous les noirs, du fait de leur descendance attestée par leur couleur, seraient « in potentia » des esclaves. Or, quand il s'agit d'acheter des esclaves, tous nos auteurs examinent d'abord si le vendeur — noir lui-même — est légitime propriétaire de sa marchandise humaine; s'il vend par exemple un prisonnier fait « dans une guerre juste », ou un sujet frappé de servitude pénale, ou un individu qui s'est librement, et contre argent, vendu lui-même. L'idée qu'on pourrait s'emparer du vendeur et de son esclave et qu'un titre collectif légitimerait l'asservissement de la race, est, répétons-le, une idée qui ne vient pas même à l'esprit des partisans les plus radicaux de la traite.

D'ailleurs, pour savoir ce que pensait la théologie catholique à la fin du XVIIIe siècle, le mieux est encore de consulter un

(1) Voici à titre d'exemple, le résumé de la consultation de Sanchez. (*Consilia*, t. I, c. 1, Dub, 4) : An licita sit negotiatio, qua Lusitani emunt et vendunt nigros aethiopianos tamquam servos... etc...! Il énumère cinq « tituli » qui peuvent théoriquement justifier cette pratique : le cas des prisonniers faits dans une guerre juste ; d'enfants vendus par leurs parents réduits eux-mêmes à une extrême nécessité ; d'individus sujets à la servitude pénale ; de personnes se vendant elles-mêmes et ayant touché le prix convenu ; et enfin le cas de pauvres captifs, pris par des cannibales et qu'on achète à la boucherie — in macello — avant que leurs possesseurs ne les assomment. Pour ce dernier cas seul il y a discussion, car le possesseur du captif, le « boucher humain », n'a pas de droit sur cette marchandise. Il faudrait donc, si on rachète le captif, le libérer. Toutefois Sanchez, avec un bon nombre d'auteurs, déclare que le captif racheté peut être gardé comme esclave par son libérateur. Il ajoute, que dans la pratique de la traite, aucun de ces titres n'est respecté et que tout ce trafic est une injustice mortelle, obligeant les Portugais qui le pratiquent à restitution.

bon répertoire populaire, une de ces encyclopédies commodes qui firent fortune à une époque où on se dégoûtait des grands in-folio. En 1789, Nicolas Bergier, chanoine de Notre-Dame de Paris, membre de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, publiait son *Dictionnaire Théologique*, qui connut depuis de nombreuses rééditions. Il y parle des nègres. « Quelques écrivains ont imaginé, nous dit-il, que les nègres sont la postérité de Caïn, que leur noirceur est l'effet de la malédiction que Dieu prononça contre ce meurtrier... De là un de nos philosophes incrédules a pris occasion de déclamer contre les théologiens. Avec un peu de présence d'esprit il aurait vu que la théologie, loin d'approuver cette vaine conjecture, doit la rejeter... Il y aurait moins d'inconvénients à dire que la noirceur des nègres vient de la malédiction prononcée par Noé contre Cham son fils, mais la malédiction de Noé ne tombe pas sur Cham, mais sur Chanaan..... Or l'Afrique n'a pas été peuplée par la race de Chanaan. L'une de ces imaginations ne serait donc pas mieux fondée que l'autre... »

Voilà le dernier mot de la théologie catholique, immédiatement avant les grands désastres de la Révolution. Quelques années plus tard, la dispersion des ordres religieux, la confiscation ou la destruction des bibliothèques, le saccage des facultés de théologie, la ruine financière allaient briser la tradition de l'enseignement catholique supérieur.

C'est pendant cette période de transition et de doctrine non surveillée ; c'est à la faveur du désarroi général et parmi les tentatives maladroites de reconstruction théologique que l'opinion gratuite et erronée de la malédiction des noirs va se glisser subrepticement chez nous.

On peut lui découvrir une triple origine.

Les spéculations rabbiniques avaient entouré de légendes fabuleuses le personnage de Cham, et, par infiltration, cette littérature avait pénétré, dès les premiers siècles,

jusque dans les écrits des Pères. Cassien par exemple leur fait écho (1). Mais ce sont les protestants du XVIe siècle qui, renchérissant sur les auteurs juifs, ont divagué le plus abondamment au sujet de Cham, et ont, les premiers, étendu aux noirs la prétendue malédiction noachique. Jurieu, dans son *Histoire critique des Dogmes*, identifie tout simplement Cham et Melchisédech et déclare que la faute de Cham fut très légère. Il est vivement pris à partie par Budé et Olearius (2), mais Heidegger, dans son *Historia sacra Patriarcharum*, commence déjà à détailler les tares physiques qui affligeaient Cham en punition de sa faute. « Aussitôt il gagna des yeux rougeoyants, une chevelure et une barbe de teinte brûlée, et il se trouva nu ». Dix ans après Heidegger, un autre protestant Jean Louis Hannemann publiait à Kiel (1677) une dissertation sur les causes de la couleur noire chez les nègres (3). Il se piquait de science moderne et, dès le titre, il annonçait que son explication serait conforme à la « philosophie corpusculaire ». La descendance de Cham, d'après lui, comprend les Ethiopiens, les Malais des Indes néerlandaises, les habitants de l'Abyssinie, ceux de l'Afrique orientale, occidentale et centrale... Tous ces peuples sont ab uno et proavo Cham. Inutile de dire que les indices ethnologiques qui justifient ces généralisations ahurissantes sont des plus futiles. Les Malais par exemple sont fils de Cham puisque, à Bantam et à Bali, ils se servent de l'arc. Il faut ajouter à cette descendance de Cham déjà si nombreuse les peuples du Sud de l'Hindoustan et les Indiens de l'Amérique du Nord, sans parler des Siamois et des Cambodgiens. La malédiction tombée sur leur père — fulmen illud maledictionis — les atteint tous, les vouant à la servitude — in servitutem sunt

(1) CASSIANUS. *Collat.* 8, c. 21. — (2) Cf. *Thesaurus novus* de IKENIUS, vol. 1. — *Dissertatio Philippi Olearii. Chamus maledictus.* — (3) *Curiosum scrutinium nigredinis posteriorum Cham. i. e. Aethiopum, juxta principia philosophiae corpuscularis adornatum.*

damnati — et cela pour toujours — in mille generationes.

Cette fois la conclusion est nette. Notre auteur, pour l'appuyer, recourt tout simplement à Luther, qui se trouve ainsi, sans le vouloir, à l'origine de cette singulière théorie. Il est vrai que Luther n'a pas explicitement étendu la malédiction de Cham à tous les noirs, mais rien n'est plus facile que de l'interpréter dans ce sens.

Plus tard, quand il faudra justifier l'esclavage des noirs d'Amérique et la traite, inaugurée chez les Anglais par John Hawkins, on se souviendra, dans le monde des protestants, du passage biblique et de l'interprétation luthérienne, commentée par Hannemann.

Toutefois ce n'est point par influence directe des écrits protestants que le préjugé a envahi la théologie catholique. Une seconde origine est nettement perceptible dans la littérature du XVIIIe siècle. Bernardin de Saint-Pierre, dans ses *Études de la nature* s'acharne à montrer que tout est « harmonieux » autour de nous et que l'ordre règne dans tous les compartiments du monde. Le bon sauvage joue évidemment un rôle capital dans ces descriptions et, renchérissant encore sur Jean-Jacques Rousseau, notre auteur réhabilite jusqu'aux Caraïbes, en alléguant le P. du Tertre, qui dans son *Histoire des Antilles* (t. 2, traité 7, ch. 1, §. 1) appela ces sauvages « les plus contents, les plus heureux, les moins vicieux, les plus sociables, les moins contrefaits et les moins tourmentés de maladies de toutes les nations du monde » (1).

A cette description idyllique de l'humanité sauvage, les nègres font opposition. Ici pas moyen de trouver de narrateur complaisant. « On regarde en général les nègres comme l'espèce d'hommes la plus infortunée qu'il y ait au monde ». Dès lors il faut bien, pour donner raison à la

(1) *Études de la nature.* 2e édition. Paris, 1791, t. 2, p. 170.

nature, déclarer que son œuvre a été gâtée par une intervention accidentelle, par un fâcheux événement dont elle n'est pas responsable. En effet « il semble que quelque destinée condamne les nègres à l'esclavage. On croit reconnaître en eux l'effet de cette ancienne malédiction » (Genèse c. 11, v. 25). C'est « la malédiction d'un père » qui a eu sur eux cette influence (1). Hélas, cette petite phrase perdue dans l'énorme ouvrage de Bernardin de Saint-Pierre allait être exhumée au XIXe siècle par des écrivains catholiques.

Car ce sont bien les traditionalistes du siècle dernier qui ont ouvert les vannes et permis au préjugé, jamais critiqué, jamais justifié, d'envahir la littérature et d'inonder tout le pays.

Lamennais, avec quelque hésitation, ouvre la voie dans son *Essai sur l'Indifférence*. « Il paraît que les Aschantes (les Achantis) se croient abandonnés du Dieu de l'Univers? Ne serait-ce point comme une sorte de tradition terrible des descendants de Cham? » (2).

Le journal « *L'Avenir* », dont tous les articles retentissaient alors dans le monde catholique, publie, dès 1831, à propos de l'Itinéraire de Douville dans le centre africain, une déclaration formidable. Après avoir fait du nègre un portrait d'épouvante, l'auteur se demande quelle est cette sorte de peine héréditaire qui pèse sur une portion de la race africaine, et, comme s'il avait trouvé la solution, il conclut « Il était dans les destinées que la race humaine blanche sortît peu à peu de ses fers, tandis que l'antique anathème prononcé sur la tête des descendants de Cham, selon l'Écriture, ne leur permettait qu'un esclavage éternel ».

Aussitôt les *Annales de Philosophie chrétienne* (3), organe du mouvement traditionaliste, inséraient cet article. Le désir de « confirmer les récits mosaïques par les données de

(1) *Ibid.*, p. 97 et note de la p. 98. — (2) LA MENNAIS. *Œuvres complètes*, t. III. *Essai sur l'indifférence*. Paris, 1836, p. 80. — (3) *Ann. ph. chrét.* 2e année, t. III, p. 312.

la science » l'emportait une fois de plus sur le souci des vérifications nécessaires. Lancée par l'*Avenir* et les *Annales*, prenant l'aspect d'une heureuse conclusion d'apologétique, d'une victoire de la foi sur le rationalisme, l'idée du noir, témoin vivant de l'anathème biblique, devait, hélas, séduire une foule de très bonnes âmes.

Quelques mois plus tard, les *Annales de Philosophie chrétienne* insséraient un autre article du jeune Foisset, alors juge au tribunal de Beaune, ami de Montalembert et du groupe des catholiques libéraux. « *Nouvelles preuves que les nègres descendent de Cham et ont hérité de sa malédiction* » (1). L'auteur se réfère explicitement à Bernardin de Saint-Pierre qui « a soutenu la même idée à la fin du dernier siècle ». La seule preuve qu'il apporte d'ailleurs est « l'esclavage, tel qu'il se perpétue sous nos yeux et qui est... un témoignage vivant des paroles de la Genèse ».

La géographie s'en mêle. Malte-Brun, dans ses « *Connaissances de Moïse et des Hébreux sur la Terre habitée* » répète les mêmes phrases sur la postérité de Cham. Aussitôt les *Annales de Philosophie chrétienne* lui font écho (2).

Avec Cuvier, le patronage fallacieux de l'ethnographie semble acquis à la théorie, qui prend ainsi un aspect scientifique. François Lenormant, dans son Manuel d'Histoire ancienne de l'Orient, ne garde plus aucune réserve. « Noé avait maudit son fils Cham pour lui avoir manqué de respect... Tu seras le serviteur de Sem et de Japhet, lui avait-il dit. Cette malédiction s'accomplit dans sa plénitude. Les empires fondés par les Chamites se trouvèrent bientôt en contact avec les deux autres races, qui entrèrent en lutte avec eux, les vainquirent et s'emparèrent des pays qu'ils occupaient.... Les descendants du fils maudit ne maintinrent leur puissance qu'en Afrique et particulièrement en Egypte, où s'éleva la plus florissante de leurs colonies. Et même là, dans la suite

(1) *Ibid.*, p. 430. — (2) *Ibid.* 5e année, t. IX, p. 190.

des siècles, les effets de la malédiction paternelle ont fini par les atteindre..... L'Egypte et le Nord de l'Afrique obéissent depuis des siècles à des Arabes... La famille de Cham..., depuis des centaines et des centaines d'années, n'a plus nulle part une vie propre et nationale, et ne forme pas d'État indépendant. ... Cette race de Cham... garde toujours l'empreinte des tendances dépravées et grossières qui avaient attiré sur Cham la malédiction paternelle. Les peuples chamites ont tous été profondément corrompus... etc... » Et le morceau se termine par un panégyrique de la race blanche : « la race supérieure et dominatrice, à laquelle on ne saurait refuser la primauté sur toutes les autres et la gloire d'être l'humanité par excellence » (1).

Et voilà.

Désormais il ne fallait plus se gêner. On fit passer la légende dans les ouvrages les plus universellement répandus. L'*Histoire universelle* de Rohrbacher la recueille. « Pareils à Chanaan, tous les descendants de Cham semblent depuis longtemps voués à l'esclavage. On les dirait chargés eux-mêmes d'exécuter la sentence. Le principal commerce des habitants d'une grande partie de l'Afrique est de se vendre les uns les autres comme esclaves aux descendants de Japhet, les Européens... » (2) Le *Kirchenlexikon,* à l'article *Cham*, n'a plus une hésitation. La malédiction de Chanaan est généralisée, comme chez tous les auteurs du XIXe siècle. Par des arguties subtiles on explique que, si le fils de Cham a été maudit, son père l'a certainement été davantage. « Sur les Chamites pèse la malédiction de la servitude. Les mots prophétiques de Noé au sujet du sort de sa postérité se sont réalisés fidèlement. Les descendants de Cham gémissent dans l'esclavage, sont plongés dans la plus profonde barbarie, et sont les plus rebelles à la vérité de l'Evangile » (3).

(1) P. 99, 100 et 110 de la 3e édition. — (2) T. I, p. 408-409, éd. de 1872. — (3) *Kirchenlexikon*. 2e éd. 1884, art. *Cham*.

Comme toujours quand il s'agit d'un préjugé que l'on impose aux faits, les hypothèses doivent venir de toute part étayer l'infirmité de la preuve. C'est ainsi que dans le *Cursus Scripturae Sacrae* on nous dit que les Phéniciens, les Tyriens, tous les peuples commerçants de la côte syrienne ou africaine, sont frappés par la malédiction noachique. Or, il est difficile de soutenir qu'ils ont été proprement asservis. En quoi donc consiste pour eux l'anathème? Voici : un commerçant dépend toujours de son client; il n'est pas maître absolu de sa vie ; il se trouve dans une sorte de sujétion, que l'on peut appeler un esclavage bénin. Et si on objecte que cet esclavage est vraiment fort mitigé et que tout le monde s'en accommoderait, eh bien ! qu'on réfléchisse à la miséricorde divine qui tempère toujours de beaucoup de mansuétude les châtiments que la justice inflige. « Maledictio etiam aliquid ipsa habet divinae miserationis » (1).

Il est inutile de prolonger désormais la filière de ces déclarations ; comme il est inutile de montrer qu'elles font violence à l'ethnologie la moins contestable. Plus personne n'admet aujourd'hui que les noirs répandus dans le monde forment une seule race. Les Hamites ou Chamites ne sont qu'une appellation désignant les moins « nègres » de tous les noirs d'Afrique : la belle race nilotique, intelligente, fine, indépendante et fière, dont le type « pharaonique » est une pure merveille.

Il ne nous reste qu'à conclure, si tant est qu'une conclusion soit encore nécessaire, et en nous tenant sur le seul terrain de la théologie catholique.

L'opinion qui voit dans les noirs, fût-ce dans les seuls noirs d'Afrique, les descendants de Cham le maudit, portant la peine héréditaire de l'anathème noachique, est une opinion fausse en exégèse, sans aucun appui dans la tradition, con-

(1) *Cursus Scripturae Sacrae. In Genesim*, p.279-280.

tredite par les faits et qui n'a pu s'introduire dans les milieux catholiques, malgré son origine protestante, qu'à la faveur du déclin des études qui marqua au XIXe siècle la période fatale du traditionalisme.

Aujourd'hui on doit ajouter que cette opinion est devenue pernicieuse. Les noirs, de plus en plus, sont au courant de ce que nous pensons d'eux. Ils savent que le préjugé qui les fait membres d'une race maudite est répandu chez nous. Ils posent même parfois la question à leurs missionnaires. Les calomnies collectives ne sont pas plus licites que les détractions individuelles, et, même quand elles ont l'excuse de la plus entière bonne foi, elles doivent être supprimées. Les noirs ne sont pas plus maudits que les blancs et ils sont plus malheureux. La charité et la vérité imposent ici les mêmes conclusions, et le « nigra sum sed formosa » est susceptible d'applications nouvelles et libératrices.

Il ne reste de la malédiction de Chanaan que la phrase pleine de sagesse du vieux Cornelius a Lapide, qui ne l'avait d'ailleurs pas inventée, mais qui résumait sur ce point la doctrine théologique, à une époque où la théologie existait encore : « Moïse a écrit tout cela à cause des Chananéens que les Hébreux allaient devoir expulser de leurs terres. Il prépare les voies à son histoire de l'expédition et de l'entrée des Hébreux sur le sol de Chanaan ; il indique la cause et l'occasion qui l'amenèrent et qui firent que, par la volonté divine, les Juifs, sous Josué, occupèrent la région chananéenne » (1).

Vraiment les nègres de l'Afrique n'avaient rien à voir dans cette affaire. Il serait temps de le reconnaître.

Pierre CHARLES, S. I.

(1) Il est remarquable que le Commentaire de Cornelius a Lapide était réimprimé par Migne en 1837 au moment même où se cristallisait l'opinion contraire ! (Cf. *Scripturae Sacrae Cursus completus*, t. v, p. 392)